

Informations de base	
2015/2936(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne Subject 5.10 Union économique 5.20 Union monétaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3421	2015-11-10
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières	KATAINEN Jyrki	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/11/2015	Débat au Conseil		
01/12/2015	Vote en commission		
15/12/2015	Débat en plénière		
17/12/2015	Décision du Parlement	T8-0469/2015	Résumé
17/12/2015	Résultat du vote au parlement		
17/12/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2936(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/8/04897

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE571.642	11/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1347/2015	09/12/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0469/2015	17/12/2015	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2016)190	03/05/2016	

Résolution sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne

2015/2936(RSP) - 17/12/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution, déposée par la commission des affaires économiques et monétaires, sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne (UEM).

Tout en prenant acte des propositions de la Commission visant à renforcer l'UEM, le Parlement a souligné la **nécessité d'efforts supplémentaires** pour remédier aux lacunes qui grèvent actuellement le cadre institutionnel de la zone euro.

Rappelant sa résolution intitulée «[Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux](#)», le Parlement a insisté sur la nécessité de **mettre en œuvre les dispositions du «six-pack» et du «two-pack»**, estimant que les traités et les instruments en vigueur devraient permettre la réalisation de quelques-unes des phases supplémentaires indispensables à l'achèvement de l'UEM.

Les députés ont par ailleurs regretté que les mesures que la Commission a rendues publiques ne laissent **pas suffisamment de marge pour le contrôle et le débat parlementaires** au niveau européen. Ils ont demandé à la Commission de consulter le Parlement en temps voulu lors de la préparation du livre blanc sur la transition entre la première et la deuxième phase des réformes de l'UEM, comme le prévoit le rapport des cinq présidents intitulé «Compléter l'Union économique et monétaire européenne».

Le Parlement a en outre :

- invité la Commission à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un **accord interinstitutionnel** avec le Parlement, le Conseil et l'Eurogroupe sur la gouvernance économique européenne, y compris sur le **Semestre européen** et sur le contrôle de la mise en œuvre du programme d'ajustement économique ;
- demandé que cet accord garantisse, dans le cadre des traités, que la structure du Semestre européen permette **un contrôle parlementaire régulier** de ce processus, en particulier en ce qui concerne les recommandations relatives à la zone euro ;
- déploré que la Commission ait choisi de ne pas recourir à la procédure législative ordinaire pour prendre les décisions relatives aux **conseils nationaux de la compétitivité** et demandé à celle-ci de présenter une proposition législative à cette fin ;
- souligné que le **comité budgétaire européen**, en sa qualité d'organe consultatif de la Commission, devrait être responsable devant le Parlement et que, dans ce contexte, ses évaluations devraient être publiques et transparentes ;
- demandé à la Commission de veiller à ce que la **représentation internationale de la zone euro** soit soumise au contrôle démocratique du Parlement.